



COMPTE RENDU DE GROUPE DE TRAVAIL

« CHOIX DU MOE ET AMO »

2^{ème} réunion : 25/10/2012

Liste des participants :

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
ALIS Thierry	Communauté Agglo Montpellier
DOURIEZ Nadège	CG30
DOMINGUEZ Patrick	CG34
GAXIEU Thierry	Gaxieu/CICF
CANTAREL Laetitia	Charte Qualité LR

Date de la prochaine réunion :

Vendredi 7 DECEMBRE à 14H au CG 34

Nos remerciements vont à Montpellier Agglomération qui nous a accueillis dans ses locaux pour cette réunion.

La CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France) à travers son groupe de travail national sur l'aménagement urbain souhaite mettre en place au niveau régional un CCTP pour le choix des MOE en assainissement. Ainsi, ce travail sera assuré par la Charte Qualité LR co-piloté par M. GAXIEU, représentant du CINOV (Fédération des Syndicats des Métiers de la Prestation Intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique) en Région Languedoc Roussillon et membre du comité de suivi de la Charte Qualité LR.

Le groupe de travail national du CICF vient de mettre en ligne un contrat guide de marché public de maîtrise d'œuvre du CICF. Ce document se compose d'un guide d'utilisation avec notamment « les 20 questions essentielles qu'un maître d'ouvrage doit se poser pour définir son besoin et passer une bonne commande de maîtrise d'œuvre », d'un Acte d'engagement, d'un CCAP, d'un CCTP, et de document d'aide à la rédaction. Ce document servira de base de travail au groupe régional.

Pour télécharger ce guide, il faut s'enregistrer en ligne.

Le lien de téléchargement de ce guide est le suivant : <http://www.cicf.fr/la-cicf/contrat-guide-infra>

Ce document est à remplir directement par ordinateur avec des cases intuitives qui adaptent le document en fonction des éléments cochés.

Ce document a été diffusé par le CICF et le Moniteur. La Version web a été mise en ligne en mai 2012.

Le comité de suivi de la Charte Qualité Languedoc Roussillon a décidé de lancer une réflexion sur l'aide au choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de l'intégrer au groupe de travail pour le choix du MOE.

En effet, le retrait de la MOE publique interroge sur les soutiens dont disposeront les collectivités à l'avenir. Ces dernières souffrent d'un déficit d'information, de manière plus importante pour les petites collectivités rurales, en lien avec le manque de compétences techniques et dont les exigences et les besoins de sensibilisation sont déterminants.

Or, le cadre législatif de l'AMO n'est pas aussi clair que celui de la MOE (Loi MOP).

La base de travail sera le DCE type pour la consultation de l'AMO réalisé par la Charte AAO

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la Charte Qualité Languedoc Roussillon rubrique « outils d'application » puis « groupes de travail »

<http://www.charte-assainissement-lr.org/index.php?section=161&pageid=180>

Résumé de la réunion :

Le groupe n'a pas eu de retour du CICF pour les propositions de corrections faites à la deuxième réunion.

Lors de cette troisième réunion, le groupe de travail a décidé de modifier le document du CICF pour qu'il soit spécifique aux opérations de pose des réseaux, en indiquant la date de modification, et l'utiliser en tant qu'outils de la Charte. Il faudra donc réactualiser régulièrement ce document.

Le chargé de mission de la charte devra effectuer les modifications évoquées lors de la deuxième et troisième réunion du groupe. Ce document portera des commentaires pour mettre l'accent sur certains points, notamment « la cohérence du prix ».

Il sera également réaliser une grille d'aide au choix du MOE sur le modèle de la grille d'aide au choix des entreprises de la charte. Cette grille reprendra les termes du règlement de consultation du document du CICF.

Le programme en 20 points sera modifier et reprendra le cadre de programme pour la consultation du MOE de la Charte.

Ces documents seront transmis à l'ensemble du groupe pour remarques et corrections de la part de chaque membre AVANT la prochaine réunion.

Ordre du jour de la prochaine réunion :

- Dernières corrections et validation du document du CICF et de la grille d'aide au choix de MOE
- Adapter le travail de la charte Aisne Ardennes Oise sur l'aide au choix de l'AMO à la charte Languedoc Roussillon

Quelques éléments de la discussion :

Le document complet s'adressera uniquement aux petites collectivités car les communautés d'agglomération et les Conseils Généraux ont un système administratif qui ne pourra pas reprendre ces documents. Cependant le quelques éléments tels que le programme en 20 points ou la grille d'analyse pourra être repris par tous.

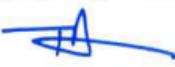
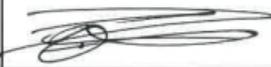
Il paraît très important au groupe d'inciter les communes sans compétences à prendre un assistant à maîtrise d'ouvrage à travers ce document.

La grille d'aide au choix du MOE reprendra les titres 1, 2 et 3 du règlement de la consultation du CICF avec la pondération 30,30 et 40% respectivement. Les sous items n'auront pas de pondération pour que le MOA ou l'AMO puissent adapter la pondération en fonction des besoins du projet.

Thierry Gaxieu transmet à la charte le document Médiations de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, numéro 11-1 de décembre 2006 actualisé en octobre 2010. Ce document présente les procédures adaptées pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre au dessous des seuils européens. Cela permet notamment de retenir les compétences et références nécessaire à l'opération. Le prix est négocié dans un second temps. Il serait intéressant de tester cette procédure dans le cadre de la Charte qualité.

Groupe de travail : Aide au choix du MOE
du 25/10/12

Réunion

Nom	Entreprise	Mail	Signature
ALIS Thierry	C. Assis Nantais	t.alis@mmt-pellevin-gsb.com	
GAXIEU Thierry	Chartre GAXIEU	thierry.genieu@gaxieu.ch	
DOMINGUEZ Patrick	CG 34	pdominguez@cg34.fr	
DOURIEZ Nadège	CG 30 - DEEAR SATAC	nadege.douriez@gsard.fr	
CANTAREL Leticia	Chartre Qualité	info@chartre-annuaire-t-h.org	